

Revenir au Canada

La taxe de départ

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour la payer.

S'acquitter de ses obligations

Vous aurez tout intérêt à vous acquitter de toutes vos obligations avant de quitter le pays d'accueil. Assurez-vous notamment d'avoir payé toutes vos factures ou d'avoir pris des dispositions pour qu'elles soient réglées après votre départ. Il peut aussi être indiqué, le cas échéant, de demander à vos domestiques ou à vos employés de vous remettre une lettre attestant que vous êtes libre de toute obligation à leur égard. De plus, il vous faudra être en règle avec le fisc et avoir réglé tous les impôts et taxes avant de partir.

Rapporter ses affaires personnelles

Selon la durée de votre séjour à l'étranger, vous serez assujéti à des dispositions spéciales en ce qui concerne l'importation de vos effets personnels et de vos

articles ménagers. Ayez votre passeport prêt lorsque vous franchirez la frontière. Si possible, emballez séparément les articles que vous avez achetés à l'étranger afin d'en faciliter l'inspection. Gardez également vos reçus à portée de la main au cas où vous devriez les présenter pour remplir votre déclaration de douane. Pour plus d'information à ce sujet, consultez la brochure *Vous revenez vivre au Canada* publiée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Souvenirs illégaux

Avant d'acheter un animal, une plante ou un produit dérivé d'animaux ou de plantes, assurez-vous de connaître les lois et règlements en vigueur. Un grand nombre d'objets attrayants vendus dans les pays étrangers sont fabriqués à partir de plantes ou d'espèces menacées d'extinction. Les cactus et les orchidées vivants, les bracelets et les sculptures en ivoire, les écailles et les produits de tortue marine, les sculptures en os de baleines et les peaux, les dents et les griffes de félins comptent parmi les articles le plus souvent rapportés illégalement au Canada. Ils proviennent tous d'espèces d'animaux et de plantes